



**A.S.A. DIJON CÔTE D'OR**  
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations  
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON

Tél. 03 80 43 29 99



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

SITE: [asadco.net](http://asadco.net) - MAIL: [asadco@free.fr](mailto:asadco@free.fr)



## REGLEMENT

### PARADE VEHICULE HISTORIQUE

#### Rallye des Hautes Côtes

09 – 10 septembre 2017

L'ASA Dijon Côte d'Or organise un rallye de doublure dénommé « Parade VH ». Ce rallye précédera le rallye VHC le samedi et le dimanche.

Le port du casque et de la combinaison sont interdits.

Limite d'année de construction du véhicule : avant 31/12/1985 ou véhicule de Prestige avant 31/12/1995.

Les concurrents recevront deux panneaux de portières et deux plaques de rallyes.

#### **DEFINITION**

Une parade consiste en la présentation d'un groupe de véhicules de série à vitesse modérée. Les conditions suivantes doivent être observées :

#### ***CONDITIONS***

- Une voiture officielle dirige la parade (par groupe de 10 voitures maximum) et une autre la ferme.
- Ces voitures officielles sont conduites par des officiels sous l'autorité du directeur de course.
- Les dépassements, les arrêts dans les ES sont strictement interdits.
- Les équipages pourront recevoir un road book sans toutefois posséder de notes de reconnaissance.
- Le chronométrage est interdit.
- D'autres marques d'identification des voitures peuvent être utilisées par les organisateurs (lettre ou numéro sur les vitres latérales etc) mais ces marques doivent être enlevées lorsque la voiture quitte le lieu du rallye.
- L'immatriculation du véhicule doit être conservée et non masquée.
- Le nombre de personne à bord est 2 maximum.

Le propriétaire du véhicule devra présenter lors des vérifications administratives

- permis de conduire
- carte grise du véhicule
- contrôle technique à jour
- attestation d'assurance en cours de validité

Le montant du droit d'inscription est fixé à 160 €

Le nombre de concurrent est limité à 40 maxi.

Aucune licence n'est obligatoire.

Un co-équipier devra être présent pendant toute la durée du rallye pour les voitures biplaces celui-ci devra avoir minimum 15 ans.

Les concurrents partiront toutes les minutes ou 30 secondes et devront respecter le déroulement du rallye.

Le parc fermé n'est pas obligatoire dans les nuits du 09 au 10 septembre ; par contre le ou les concurrents devront être présents en parc fermé 45 minutes avant le départ du premier concurrent de la parade le samedi 09 et le dimanche 10 septembre.

En cas d'abandon, le ou les concurrents devront signaler au PC de l'épreuve (par téléphone) leur absence.

Le code de la route devra être respecté sur les parcours de liaison.

Toute sortie de route sur le routier ou dans les épreuves chronométrées seront sous leur responsabilité et tous dégâts occasionnés, au domaine public ou privé, seront à leurs charges.

Les organisateurs prescriront une RC pour le déroulement du rallye (parade vh)

Les organisateurs ont prévu deux plateaux repas par voiture, le samedi et le dimanche.

Le Comité d'Organisation